

ARRETE INTERMINISTERIEL N° 204 /2022/MAEDR/MESR  
Portant création de la licence professionnelle agricole, spécialité production, santé animale  
et halieutique à l'Institut national de formation agricole (INFA) de Tové

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

ET

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE,

- Vu la loi n°2017-005 du 19 juin 2017 d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche ;  
Vu l'ordonnance n°16 du 6 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo ;  
Vu le décret n°80-270/PR du 27 novembre 1980 portant création de l'institut national de formation agricole (INFA) de Tové ;  
Vu le décret n°97-218/PR du 22 octobre 1997 fixant les conditions d'inscription, le régime des études et les sanctions de la formation dans les établissements et centres d'enseignement technique et de formation professionnelle ;  
Vu le décret n°2007-013/PR du 13 mars 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office du baccalauréat ;  
Vu le décret n° 2008-066/PR du 21 juillet 2008 instituant le système Licence Master et Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur au Togo ;  
Vu le décret n°2009-164/PR du 29 juin 2009 portant approbation de la déclaration de politique sectorielle de l'éducation ;  
Vu le décret n°2010-021/PR du 3 mars 2010 portant approbation du plan sectoriel de l'Education ;  
Vu le décret n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;  
Vu le décret n°2012-006 du 7 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;  
Vu le décret n°2019-102/PR du 24 juillet 2019 portant réorganisation de l'institut national de formation agricole de Tové ;  
Vu le décret n°2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;  
Vu le décret n°2020-080/PR du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant composition du gouvernement, complété par le décret n°2020-090/PR du 2 novembre 2020 ;

**ARRESENT :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé à l'Institut national de formation agricole (INFA) de Tové, une licence professionnelle agricole, spécialité production, santé animale et halieutique.

**Article 2** : La licence professionnelle agricole, spécialité production, santé animale et halieutique est préparée, organisée et délivrée conformément aux conditions et procédures définies par l'arrêté interministériel n° 198...../2022/MAEDR/MESR du 29 JUIN 2022..... portant création et organisation de la licence professionnelle agricole au Togo.

**Article 3** : Les référentiels de formation et de certification en annexe font partie intégrante du présent arrêté.

**Article 4** : Le secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural et le secrétaire général du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 13 JUIN 2022.....

**Le ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche**

**Le ministre de l'agriculture, de  
l'élevage et du développement rural**

**SIGNE**

**Prof. Majesté N. Ihou WATEBA**

**SIGNE**

**Antoine Lekpa GBEGBENI**

**Ampliations :**

PR (A titre de compte rendu)	1
PM (A titre de compte rendu)	1
SGG	1
Cab/MAEDR	1
Cab/MESR	1
Tous ministères	33
Ttes Dtions MAEDR	25
Ttes Dtions MESR	12
INFA de Tové	1
DNCF	1
JORT	1

Pour ampliation

Le Secrétaire général du ministère  
de l'agriculture, de l'élevage  
et du développement rural



  
**TEZIKE Madadozi**